



# Cahier d'acteur n°146

janvier 2012

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet [www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org). Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.



## Avec le TGV à Nevers, à nous la France à grande vitesse !

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région  
Bourgogne

Section Nièvre

18, rue Albert Premier - BP 40  
58027 NEVERS Cedex  
Tél. : 03 86 71 80 60  
Fax : 03 86 59 05 45  
[www.cma-nievre.fr](http://www.cma-nievre.fr)

*La Chambre de Métiers et de l'Artisanat tient à exprimer un avis favorable sans réserve à la réalisation de la Liaison à Grande Vitesse POCL, et se prononce pour le scénario médian avec une gare TGV au sud de Nevers.*

*Ce projet répond à l'amélioration nécessaire des dessertes ferroviaires de la Région Grand Centre Auvergne ; il offre un nouvel itinéraire pertinent alternatif entre Paris et Lyon, et représente un enjeu majeur avec **un désenclavement de la Nièvre et du territoire.***

*La mise en place de cette ligne permettra à de nombreux provinciaux de bénéficier des attraits de grandes agglomérations telles que Paris et Lyon. Et inversement, d'activer le **moteur du développement économique, social et culturel** en créant de l'emploi direct et indirect.*

*Au-delà de la santé économique des entreprises du territoire nivernais, c'est l'emploi local, la formation des jeunes, en un mot : l'avenir de notre département qui en dépend.*

# L'opportunité d'une économie résidentielle plus forte

En dehors du fait que la LGV contribue à modifier l'image de notre département tout en renforçant son attractivité, la réalisation de cette infrastructure permettra d'augmenter la part de **l'économie résidentielle**, avec le développement de la mobilité par l'arrivée de nouvelles populations résidentielles.

## Des temps de trajet plus performants et de bonnes conditions de déplacement

D'avantage encore que la liaison avec Paris, le projet POCL permettrait aux nivernais de rejoindre les villes françaises déjà raccordées au réseau à grande vitesse : Marseille, Lille, ainsi que les grandes villes européennes : Barcelone, Londres... avec des temps de

trajets considérablement réduits. Et inversement, cette nouvelle mobilité permettrait d'attirer une nouvelle population qui viendrait s'installer sur Nevers et ses alentours tout en conservant leur emploi basé dans les agglomérations telles que Lyon et Paris.

- 1 h de Paris (contre 1 h 50 aujourd'hui)
- 1 h 05 pour se rendre à l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle (contre 2 h 55)
- 50 minutes de Lyon (contre 2 h 55)

L'arrivée de nouvelles populations résidentielles constitue donc une composante indispensable pour le développement local qui souffre d'une diminution de

sa démographie. Cela entraînerait un accroissement de la consommation, des services à la population et une meilleure utilisation des équipements publics.

## Un véritable atout pour l'économie nivernaise et le secteur de l'Artisanat

### Une ouverture vers de nouveaux marchés

La LGV est l'un de ces outils indispensables qui permettra aux entreprises artisanales de toucher une nouvelle clientèle attirée par le département mais également d'exporter leur savoir-faire au-delà des frontières de la Nièvre. Une véritable opportunité pour **accroître leur zone de chalandise**.

Tous les secteurs d'activité artisanale seraient impactés. Le secteur de la production est directement concerné avec ses 600 entreprises artisanales. Un grand nombre

d'entre elles travaillent comme sous-traitants de groupes importants basés en région parisienne ou en région lyonnaise. La LGV constituerait pour eux un formidable **atout concurrentiel** en raccourcissant les distances.

Prenons l'exemple des Métiers d'art. Les professionnels sont très prisés des donneurs d'ordre parisiens. Le Salon du Patrimoine culturel au Carrousel du Louvre, manifestation internationale offre chaque année une vitrine prestigieuse aux artisans d'art nivernais qui rencontrent un vif succès auprès des visiteurs

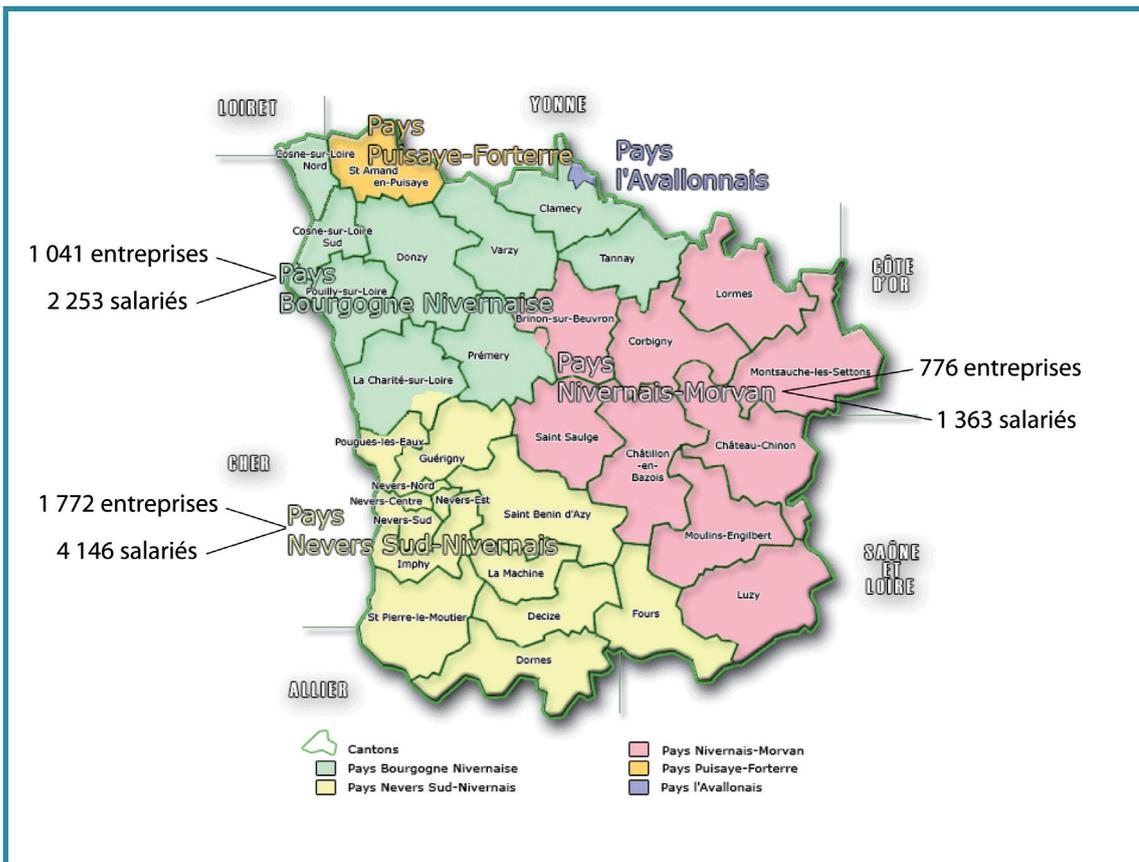
professionnels ou amateurs éclairés. La LGV est une fois de plus, synonyme de **compétitivité accrue** et d'**ouverture vers de nouveaux marchés**.

Les conséquences seraient également positives pour les **marchés de proximité**. Les artisans du bâtiment et de l'alimentaire connaîtraient un essor de l'activité. En désenclavant la Nièvre, la LGV attirerait une nouvelle population résidentielle qui trouverait en nos entreprises des professionnels capables de répondre à leurs besoins.

Les entreprises du bâtiment auront également la possibilité de se positionner en tant qu'**acteurs de la construction** et répondre aux appels d'offres.

630 entreprises artisanales seront potentiellement à reprendre dans les dix prochaines années suite au départ à la retraite de leur dirigeant. La LGV serait un atout décisif pour convaincre les repreneurs de s'implanter sur notre territoire et d'**assurer la pérennité de nos entreprises**.

## Des entreprises artisanales qui seront directement impactées par le passage de la ligne à grande vitesse.



Carte des Pays  
Source : Conseil Général de la Nièvre,  
données janvier 2011

## CONCLUSION

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne (Nièvre, Côte d'Or, Saône et Loire, Yonne) se prononcent favorablement pour la réalisation de la LGV POCL en privilégiant le scénario médian.

Chaque jour, plus de 12 000 Nivernais vont travailler dans une entreprise artisanale. Dans notre pays, l'artisanat reste l'un des rares secteurs économiques encore dynamique, créateurs d'emplois et formateurs de jeunes.

Ce secteur a besoin d'infrastructures qui seront des outils au service de son développement.

En tant qu'établissement public, la CMARB souhaite être associée au Comité de suivi du projet LGV.



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région  
Bourgogne

### Section Nièvre

18, rue Albert Premier - BP 40  
58027 NEVERS Cedex  
Tél. : 03 86 71 80 60  
Fax : 03 86 59 05 45  
[www.cma-nievre.fr](http://www.cma-nievre.fr)

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR  
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67  
[secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org](mailto:secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org)  
[www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org)

**cndp**  
Commission particulière  
au débat public  
LGV POCL